

ansm



Synthèse du rapport d'activité 2022



Sommaire

Les temps forts de l'année 2022 → page 4

Coconstruire l'Europe de la santé → page 6

Sécuriser l'approvisionnement des produits de santé → page 8

Dialoguer avec les professionnels de santé et les patients → page 10

Contrôler, inspecter et surveiller les produits de santé → page 12

Faciliter l'accès aux traitements innovants → page 13

Progresser grâce à nos ressources → page 14



L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) est un établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé.

Nous assurons, au nom de l'État, la sécurité des produits de santé et favorisons l'accès à l'innovation thérapeutique. Nous agissons au service des patients, aux côtés des professionnels de santé et en concertation avec leurs représentants respectifs présents dans toutes les instances de l'Agence.

Au travers de notre évaluation, de notre expertise et de notre politique de surveillance, nous nous assurons que les produits de santé disponibles en France soient sûrs, efficaces, accessibles et bien utilisés.

Nos priorités d'actions sont inscrites dans le Contrat d'objectifs et de performance (COP), que nous signons avec l'État.

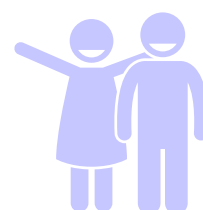
L'Agence est également fortement impliquée dans les travaux européens et internationaux. Nos activités s'inscrivent très largement dans le cadre de procédures européennes et nos travaux sont menés en coordination avec l'Agence européenne des médicaments, la Commission européenne et les autres agences nationales de l'Union européenne. Nous collaborons également avec les organismes de santé internationaux.

L'ANSM est dotée d'un conseil d'administration, d'un conseil scientifique et d'instances consultatives. Nous nous appuyons également sur un service de déontologie et sur un référent déontologue qui contribue à garantir l'indépendance et l'impartialité de nos décisions.

Nous sommes implantés sur trois sites : Saint-Denis (siège et laboratoires), Lyon et Vendargues (laboratoires).

→ Nos principales missions

- Permettre un accès précoce et rapide aux produits innovants
- Autoriser les essais cliniques
- Autoriser la mise sur le marché des médicaments et des produits biologiques
- Surveiller l'ensemble des produits de santé tout au long de leur cycle de vie
- Recueillir et analyser les déclarations d'effets indésirables
- Étudier les impacts de l'utilisation des produits de santé
- Veiller à la disponibilité des produits de santé « essentiels »
- Contrôler leur qualité dans nos laboratoires
- Inspecter les sites de fabrication et de distribution



En 2022, l'ANSM a poursuivi sans relâche son rôle de protection envers les citoyens

Au sortir de la crise due au Covid-19, des tensions d'approvisionnement ont touché, au niveau mondial, de nombreux produits de santé. En dialogue permanent avec les représentants de patients et les professionnels de santé, l'ANSM s'est investie pour identifier des solutions concrètes aux besoins du terrain. Mobilisée avec ses homologues au sein de l'Agence européenne du médicament, l'ANSM a également profité de la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 pour avancer sur des sujets majeurs d'intérêt commun. Dans un monde globalisé où la santé est un enjeu de plus en plus complexe, l'ANSM revendique ainsi, par chacune de ses actions, son rôle d'agence de santé publique au plus proche des citoyens.



**VALÉRIE
DELAHAYE-GUILLOCHEAU**
Présidente du conseil
d'administration de l'ANSM



**JEAN-PHILIPPE
PLANÇON**
Vice-président du conseil
d'administration de l'ANSM



**CHRISTELLE
RATIGNIER-CARBONNEIL**
Directrice générale de l'ANSM

Regardez
l'édito complet



→ Temps forts 2022



JANVIER

Essais cliniques des médicaments: entrée en application du nouveau règlement européen

MARS

Dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* (DMDIV) : entrée en application du nouveau règlement européen

La présidence du conseil d'administration de l'ANSM est renouvelée

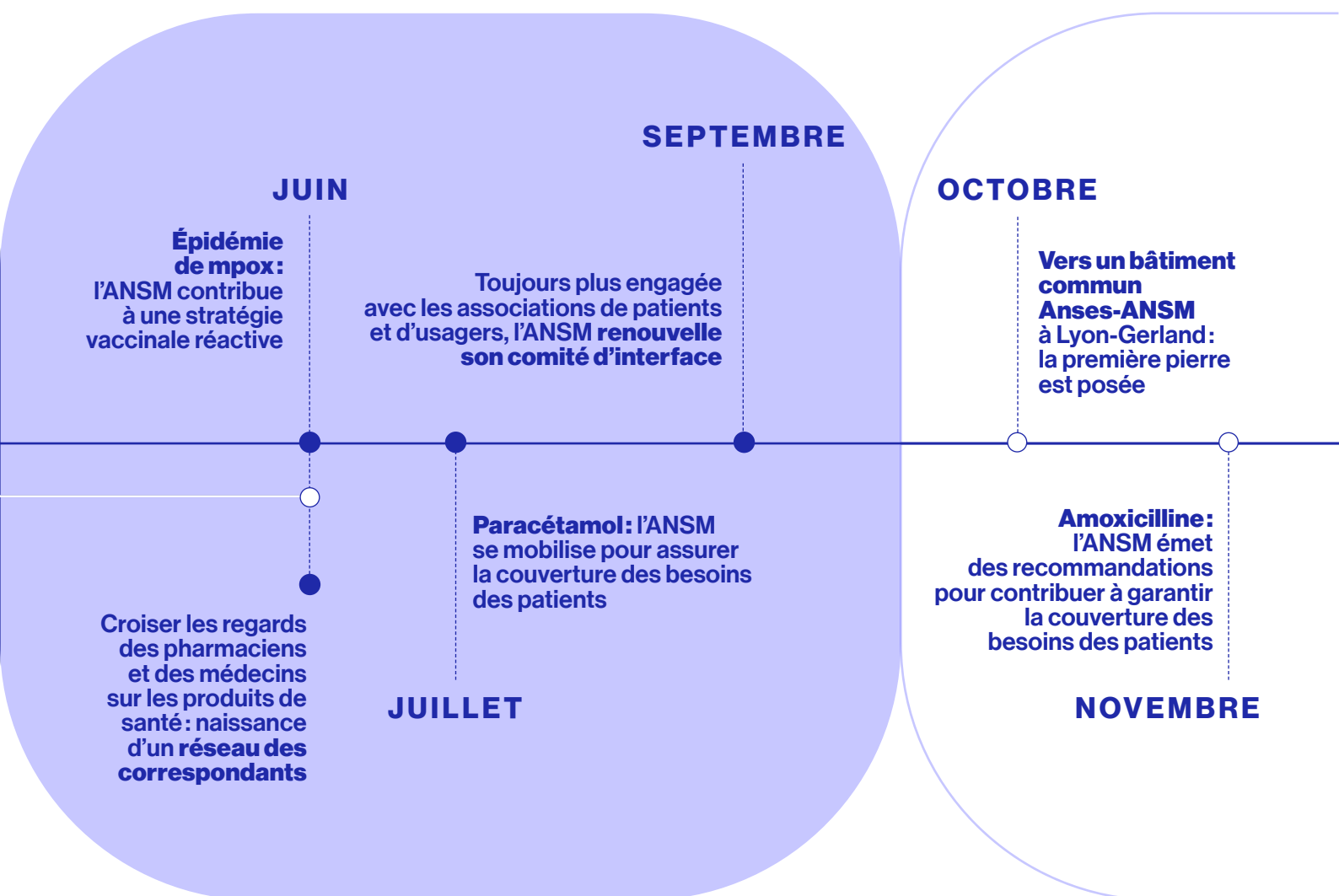
FÉVRIER

Présidence française du Conseil de l'Union européenne: l'ANSM organise 20 réunions de groupes de travail et comités européens

MAI

« L'ANSM revendique son rôle d'agence de santé publique au plus proche de ses citoyens. Elle s'inscrit dans une dynamique d'innovation, d'écoute, d'engagement et de performance au service de la population. »

JEAN-PHILIPPE PLANÇON
Vice-président du CA de l'ANSM



→ Coconstruire l'Europe de la santé

La collaboration européenne est indispensable pour assurer aux patients l'accès à des médicaments et des DM et DM/DMDIV de qualité, sûrs et efficaces. L'ANSM s'y implique fortement afin de porter l'expertise et la position de la France dans les réflexions et les décisions. En 2022, l'Agence a accueilli ses homologues européens lors de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) et accompagné la mise en œuvre de deux nouveaux règlements européens.

Coordination, harmonisation et transparence renforcées entre les États membres

La France a toujours été contributrice aux travaux européens, particulièrement à ceux de l'Agence européenne du médicament (EMA). La PFUE a représenté une opportunité unique de se positionner fortement au niveau européen, notamment en ce qui concerne les produits de santé. Les récentes crises telles que le Covid-19 et les pénuries de médicaments ont mis en lumière la nécessité d'une démarche commune pour accompagner l'innovation et permettre le développement de technologies complexes, au bénéfice des citoyens, français et européens.

Essais cliniques, DM et DMDIV : de nouveaux règlements européens pour toujours plus de sécurité

En 2022, l'ANSM a accompagné la mise en œuvre de deux nouveaux règlements.

1. Le nouveau règlement européen pour l'autorisation et le suivi des essais cliniques portant sur les médicaments. L'évaluation de ces essais est désormais menée dans un cadre commun et *via* un portail unique, le Clinical Trials Information system (CTIS),

« Un leadership international crucial pour innover au service des patients français ».

→ Lire l'interview de Pierre Démolis, conseiller scientifique, et de Valérie Denux, directrice Europe et innovation.



Zoom

En 2022, l'ANSM a organisé 20 réunions pour la présidence française du Conseil de l'Union européenne. L'une d'elles, lancée à l'initiative de l'Agence, portait sur les données « en vie réelle » tout au long du cycle de vie du médicament. Les données en vie réelle optimisent l'évaluation de l'efficacité et la sécurité des produits de santé innovants dont les patients bénéficient en accès précoce. Elles accélèrent la mise à disposition de nouvelles solutions thérapeutiques encore plus fiables.

→ En savoir plus sur la PFUE à l'ANSM.

« La participation à la construction d'une "Europe de la santé" est devenue un enjeu majeur pour notre pays. Nous avons, de plus, dans un contexte de nouvelles pandémies potentielles et face à la mondialisation des productions, tout intérêt à construire un certain niveau d'harmonisation et de collaborations avec les autres continents. »

VALÉRIE DENUX
Directrice Europe et innovation

permettant aux États membres de se concerter dans une approche harmonisée. Ce règlement permet aux patients d'accéder aux essais cliniques dans des conditions de sécurité optimales. L'Agence soutient les promoteurs dans la transition des procédures nationales vers l'évaluation coordon-

née européenne par des actions de promotion, d'information et d'échanges autour des changements apportés.

2. Le nouveau règlement européen relatif aux études des performances (**EP**) des **DM/DMDIV**, un an après celui relatif aux investigations cliniques (**IC**) des dispositifs médicaux. Instauration de classes de risque, exigences de démonstration de conformité et de performance, structuration du suivi clinique... Cette évolution importante de la réglementation européenne renforce la sécurité des dispositifs médicaux, dans l'intérêt des patients.

Nouveau règlement européen sur les essais cliniques : un an après, un premier bilan positif

→ Lire l'interview de Sophie Accadebled, chargée de mission essais cliniques, et de Corinne Kiger, référente essais cliniques, à la direction des autorisations.

→ En savoir plus sur **les nouveaux règlements européens.**

Chiffres clés

146

dossiers inscrits aux ordres du jour du comité de pharmacovigilance (PRAC) de l'Agence européenne du médicament (EMA) dont la France a été rapporteur

19

dossiers d'autorisations de mise sur le marché (AMM) en procédure centralisée attribués à la France

101

avis scientifiques européens attribués à la France

107

plans d'investigations pédiatriques (PIP) dont la France a été rapporteur ou corapporteur

Comprendre

DM/DMDIV

Un dispositif médical (DM) est un instrument, un appareil ou un équipement utilisé à des fins médicales : pansements, prothèses mammaires, stimulateurs cardiaques, etc.

Un dispositif médical de diagnostic *in vitro* (DMDIV) est un produit ou un instrument destiné aux examens d'échantillons provenant du corps humain, comme des tests (Covid-19, grossesse...) ou des réactifs utilisés en laboratoire de biologie médicale.

Données en vie réelle

Données qui ne sont pas recueillies dans un cadre expérimental de recherche, mais qui sont issues de la prise en charge habituelle des patients, par exemple des soins de routine.

EP

Études de performance destinées à établir ou à confirmer les performances d'un dispositif.

IC

Investigations cliniques impliquant un ou plusieurs participants humains et destinées à évaluer la sécurité ou les performances d'un dispositif.

→ Sécuriser l'approvisionnement des produits de santé

En 2022, de nombreux produits de santé, notamment des médicaments très utilisés comme le paracétamol ou l'amoxicilline, ont fait l'objet de fortes tensions d'approvisionnement allant jusqu'à la rupture. En collaboration avec les acteurs concernés aux niveaux national et européen, l'ANSM s'est mobilisée pour apporter des solutions concrètes, au plus près des besoins du terrain.

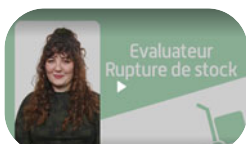
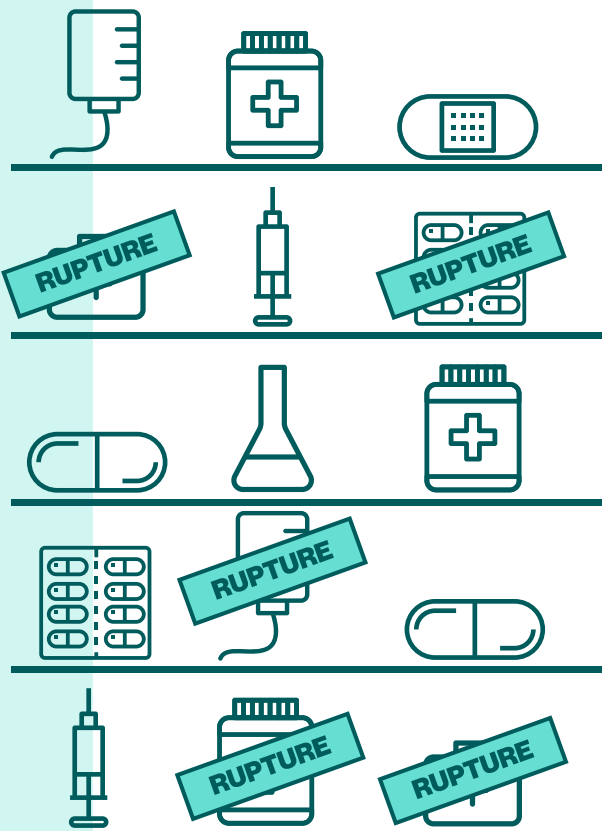
Amoxicilline et paracétamol sous tension: l'ANSM sur tous les fronts

En 2022, les épidémies saisonnières de grippe et de bronchiolite ont fait leur retour alors que le Covid-19 n'avait pas disparu. Elles ont contribué à une forte augmentation de la demande en spécialités à base d'amoxicilline et de paracétamol, en particulier sous forme pédiatrique (buvable ou suppositoire), à laquelle les laboratoires n'ont pu répondre.

En réaction aux signalements de tensions ou de ruptures, l'ANSM s'est rapprochée des laboratoires pour trouver des solutions et des pistes d'approvisionnement. Elle a mis en œuvre différentes actions pour garantir l'accès équitable des patients à ces médicaments: **contingentements** en ville, interdiction de la vente directe par les laboratoires aux officines et de l'exportation par les grossistes-répartiteurs, sécurisation de l'approvisionnement des établissements de santé, etc. Toute l'année, l'Agence a suivi les consommations, stocks et approvisionnements grâce aux données des laboratoires, grossistes-répartiteurs et officines. Elle a régulièrement échangé avec les acteurs institutionnels, les représentants des professionnels de santé (médecins, pharmaciens...) et des associations de patients,

particulièrement France Assos Santé, afin d'ajuster les actions à l'évolution de la situation. L'ANSM a également publié des recommandations élaborées avec des sociétés savantes et à destination des professionnels de santé et du grand public. Ainsi, la dispensation du paracétamol sans ordonnance a été limitée à deux boîtes par patient. Autre exemple, les pharmaciens ont été accompagnés pour réaliser des préparations magistrales pédiatriques d'amoxicilline.

→ En savoir plus sur [les tensions en amoxicilline et en paracétamol](#).



Découvrez le métier d'évaluateur rupture de stock.



« **Notre système de surveillance n'empêche pas les pénuries, mais il joue un rôle amortisseur dans le cadre de la gestion des pénuries et tensions, et sur le bon usage des médicaments.** »

CHRISTELLE RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale de l'ANSM,
audition au Sénat le 15 février 2023

Ozempic: détournement de son utilisation dans la perte de poids

Ozempic, un médicament contre le diabète de type 2 (sémaglutide), a connu des tensions d'approvisionnement à la suite de prescriptions inappropriées à des fins amaigrissantes. En complément d'un contingentement en ville et en concertation avec la Société francophone du diabète et la Fédération française des diabétiques, l'ANSM a publié des recommandations aux prescripteurs afin que les patients diabétiques puissent accéder à leur traitement.

→ En savoir plus sur [la gestion de la crise de l'Ozempic.](#)

Dispositifs médicaux et dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*: une gestion optimisée des ruptures

L'ANSM gère les tensions d'approvisionnement des dispositifs médicaux (DM) et dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* (DMDIV). Avec un groupe de travail rassemblant industriels, utilisateurs et acheteurs hospitaliers, l'Agence a mis en œuvre la phase pilote d'un processus de gestion optimisé des tensions et ruptures de DM et DMDIV reposant sur l'échange anticipé d'informations, mais aussi sur la responsabilité des fabricants, importateurs et distributeurs. Après un premier bilan, le dispositif a été simplifié et rendu opérationnel grâce à une grille d'analyse de risque en fonction du DM ou du DMDIV et de la situation. En parallèle, l'ANSM a participé à l'élaboration du texte législatif rendant obligatoire le processus de gestion des ruptures.

→ Consulter [la liste des DM et DMDIV en tension.](#)

Comprendre

Contingentement quantitatif

Le nombre maximal de boîtes livrées périodiquement par les fabricants aux pharmacies est limité de manière à assurer une distribution continue et équitable des stocks disponibles.

Médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM)

Médicaments pour lesquels une interruption de traitement peut mettre en jeu le pronostic vital à court ou moyen terme ou représente une perte de chance importante pour les patients.

Chiffres clés

3761

signalements de risques de ruptures et ruptures de stocks gérés par l'ANSM,

dont :

28,9%

Médicaments du système cardiovasculaire

19,2%

Médicaments du système nerveux

14,7%

Médicaments anti-infectieux

→ En savoir plus sur [la sécurisation de l'approvisionnement des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur.](#)

→ Dialoguer avec les professionnels de santé et les patients

Toujours plus engagée dans l'ouverture à ses publics, l'ANSM a franchi une étape supplémentaire en 2022 avec la création d'un réseau de correspondants pour faciliter l'écoute des professionnels de santé de terrain. Elle a également renouvelé son comité d'interface avec les associations de patients.

Des liens consolidés avec les patients

En 2022, l'ANSM a renouvelé son comité d'interface avec les associations de patients et d'usagers du système de santé. Créé en 2013, ce comité permet des échanges réguliers et constructifs avec les associations sur des questions d'intérêts communs d'ordre transversal. Celles-ci sont représentées dans toutes les autres instances de l'Agence, dont les comités scientifiques, depuis 2019. L'association France Assos Santé, acteur majeur de la représentation des patients et usagers du système de santé, a un rôle de coordination des membres du comité et participe à son animation. L'Agence réaffirme par ce comité renouvelé son attachement au dialogue permanent avec les patients, au plus près de leurs préoccupations.

→ En savoir plus sur **le comité d'interface avec les associations** de patients et d'usagers du système de santé.

L'Agence sollicitera périodiquement ce réseau *via* de courtes enquêtes dont le contenu (médicaments, dispositifs médicaux, réglementation...) est décidé entre les quatre partenaires. Réciproquement, les binômes ont la possibilité de faire remonter à l'ANSM des problématiques, idées ou initiatives issues de leur quotidien. En tenant compte des points de vue croisés des professionnels de santé de proximité et, indirectement, des patients, l'ANSM peut mieux évaluer l'impact de ses décisions et enrichir ses réflexions des expériences du terrain. Pour cette phase pilote, qui durera jusqu'à fin 2023, le réseau se compose de 100 correspondants, soit 50 binômes de médecins et de pharmaciens.

→ En savoir plus sur **le lancement du réseau des correspondants.**

Coup d'envoi du réseau de correspondants

En association avec le Collège de la médecine générale (CMG), la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) et l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO), l'ANSM a créé un dispositif de «réseau des correspondants», constitué de binômes de médecins généralistes et de pharmaciens d'officine exerçant partout en France.

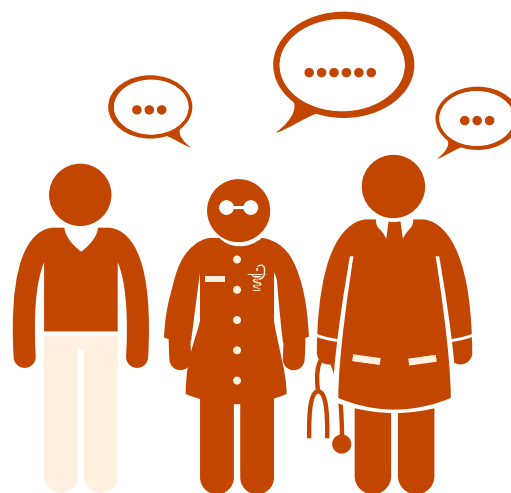


« Notre objectif est de créer le réflexe ANSM et nous irons toujours plus loin dans cette direction. Notre capacité à interagir avec nos parties prenantes et à les intégrer à nos décisions est reconnue comme un modèle à suivre. »

ROSE-MARIE TUNIER
Directrice de la communication
et de l'information

« Écouter ses publics pour progresser en permanence ».

→ Lire l'interview d'Annie Dumortier, responsable qualité, et de Rose-Marie Tunier, directrice de la communication et de l'information.



Chiffres clés

4 209 711

visiteurs uniques sur le site internet de l'ANSM

99 216

abonnés LinkedIn

42 510

abonnés X (ex-Twitter)

12

webinaires d'information et d'échanges avec les professionnels de santé, les associations de patients et les exploitants et industriels

Zoom

L'ANSM se veut toujours plus proche de ses parties prenantes et renforce la pédagogie de ses informations en multipliant formats et supports. Elle est aussi plus présente sur les réseaux sociaux pour atteindre autrement ses publics.

→ Contrôler, inspecter et surveiller les produits de santé

L'ANSM veille en permanence à l'accessibilité, la sécurité et la bonne utilisation des produits de santé disponibles en France. En 2022, elle a notamment contribué à une stratégie vaccinale réactive pendant l'épidémie de mpox et géré une alerte sur des stimulateurs cardiaques implantables.

Chiffres clés

26 nouvelles SRE, avec une moyenne de 43 SRE en cours simultanément

562 inspections sur pièces ou sur site

3 879 contrôles en laboratoire

Épidémie de mpox : un suivi étroit des traitements et vaccins

En 2022, des infections par le virus mpox (Monkeypox) hors zone endémique africaine ont été signalées dans le monde. Dès les premiers cas confirmés en France, l'ANSM a travaillé avec le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) et la Haute Autorité de santé (HAS), pour les recommandations de vaccination antivariolique en pré- ou post-exposition chez les personnes à haut risque. Un traitement antiviral (tecovirimat) a été préconisé en cas de risque de forme grave de la maladie. En parallèle, l'ANSM a facilité l'accès aux thérapies spécialisées pour les patients concernés et surveillé de près les effets indésirables des vaccins et traitements contre le mpox.

→ En savoir plus sur [la gestion de l'épidémie de mpox.](#)

Gestion 360° des conséquences d'un défaut de fabrication d'un dispositif médical très sensible

La société Abbott a informé l'ANSM d'un défaut de fabrication sur certains de ses stimulateurs cardiaques implantables (« pacemakers »). Environ 16 300 pacemakers étaient concernés en France. En septembre 2022, 0,3 % de ces dispositifs médicaux avaient fait l'objet de déclarations de défaillances pouvant être liées à ce problème. Dans ce contexte, l'ANSM a élaboré et diffusé des recommandations de conduites à tenir à l'attention des patients et des professionnels de santé concernés, en lien avec les sociétés savantes de cardiologie. En février 2023, environ 9 500 patients avaient été mis sous télésurveillance et près de 2 700 avaient été explantés.

→ En savoir plus sur [le suivi des pacemakers Abbott.](#)

Comprendre

SRE

Survenue d'un événement émergent, ou d'un ensemble d'éléments inhabituels et/ou méconnus, identifiés dans le cadre de la gestion courante des alertes ou des dossiers en cours de traitement, au regard de son ampleur, de sa gravité ou de son caractère médiatique.



→ Faciliter l'accès aux traitements innovants

L'ANSM encadre et accompagne la mise à disposition des produits de santé innovants afin de faciliter l'accès précoce, sûr et équitable des patients. En 2022, elle a remis son évaluation de l'expérimentation du cannabis médical et poursuivi son engagement dans l'étude SACHA sur les nouvelles molécules en oncologie pédiatrique.

Expérimentation du cannabis médical: un premier bilan positif

En 2021, l'ANSM a lancé l'expérimentation sur l'usage médical du cannabis. L'année 2022 a été marquée par la remise à la Direction générale de la santé des rapports d'évaluation sur l'expérimentation. Ces rapports présentent un bilan positif de l'expérimentation, un pas de plus vers la possibilité d'une généralisation: mise à disposition réalisable et sécurisée du cannabis médical, profil de sécurité correct, efficacité encourageante, satisfaction des patients. Cette expérimentation a été prolongée d'une année, jusqu'à fin mars 2024, par le ministère de la Santé. Parallèlement à l'expérimentation, l'ANSM a rendu un avis technique sur la faisabilité d'une chaîne de production de cannabis médical en France, étape indispensable vers la création d'une filière française de production de cannabis médical.

→ En savoir plus sur [l'expérimentation déployée et suivie par l'ANSM.](#)

Des traitements innovants pour les jeunes patients atteints de cancer

L'ANSM collabore étroitement au projet SACHA, initié par la Société française de lutte contre les cancers et les leucémies de l'enfant et de l'adolescent (SFCE) et promu par le centre Gustave-Roussy. Cette étude s'appuie notamment sur les données d'autorisations d'accès compassionnel délivrées par l'ANSM dans le domaine des cancers pédiatriques. Elle sécurise l'accès à des thérapies innovantes pour de jeunes patients atteints de cancers en déclarant leurs éventuels effets indésirables. SACHA collecte également les données d'efficacité de ces traitements innovants. Cela permet d'identifier les thérapies les plus prometteuses et de promouvoir les essais cliniques sur celles-ci.

Chiffres clés

337 demandes d'accompagnement réglementaire et scientifique reçues au guichet innovation et orientation

63 340 autorisations d'accès compassionnel délivrées (27 427 patients traités)

30 avis favorables d'autorisations d'accès précoces rendus

Zoom

Les accès dits « dérogatoires » aux médicaments permettent à certains patients, par exemple atteints de maladies graves sans traitement disponible, de disposer de médicaments innovants non commercialisés en France, soit avant leur mise sur le marché (accès précoce) soit sans projet de mise sur le marché mais répondant à un besoin thérapeutique non couvert (accès compassionnel).

→ En savoir plus sur [les différentes procédures d'encadrement et d'accompagnement des produits innovants.](#)

→ Progresser grâce à nos ressources

En 2022, l'ANSM a intégré dans son plan de développement durable un ensemble d'actions en faveur de la qualité de vie au travail et de l'environnement. Sa certification ISO 9001 a également été renouvelée.



Le plan de développement durable investit l'ensemble des questions liées au travail: qualité de vie et convivialité, égalité femme/homme, parentalité, prévention des risques psychosociaux. L'ANSM complète sa poli-

tique d'emploi avec un volet consacré au «management durable», axé sur l'amélioration des relations et des conditions de travail. Elle poursuit ses efforts pour limiter ses déchets, atteindre plus de sobriété énergétique et numérique ou végétaliser ses espaces extérieurs.

Une charte pour l'équilibre des temps de vie à l'ère du télétravail

L'ANSM ambitionne de conjuguer performance et qualité de vie au travail pour chacun, à tous les niveaux de son organisation. En 2022, au sortir de la crise sanitaire, l'Agence a manifesté son engagement dans cette démarche de qualité de vie au et hors travail en adoptant une charte d'équilibre des temps de vie. Articulée autour de 9 engagements, cette charte aborde le droit à la déconnexion, l'amélioration des moyens de communication ou l'organisation des réunions de travail. Elle s'intègre à un mouvement sociétal, auquel l'Agence participe, qui voit les modalités de travail évoluer et s'hybrider, du présentiel pur au télétravail partiel.

→ En savoir plus sur [la charte pour l'équilibre des temps de vie.](#)

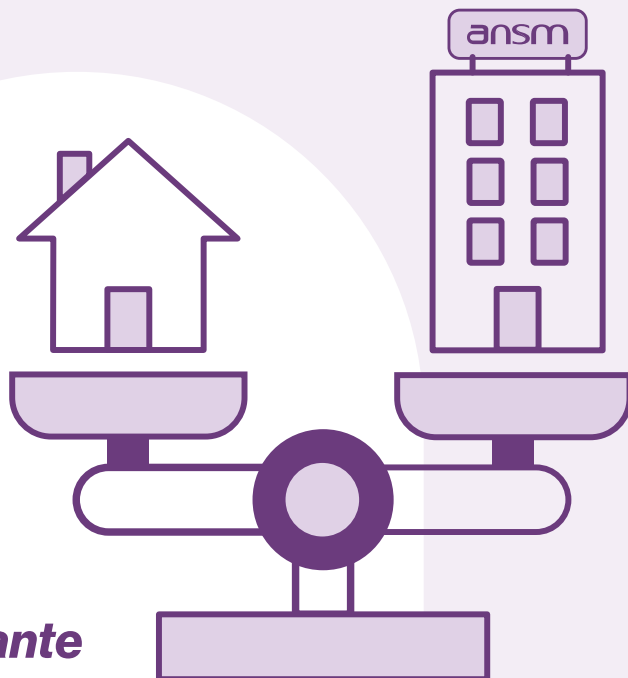
La certification ISO 9001 de l'ANSM reconduite

Forte d'une culture qualité bien ancrée, la certification ISO 9001 du système de management de la qualité (SMQ) de l'ANSM a été renouvelée en 2022. Les processus concernés entrent dans le champ de la gestion du risque: surveiller et contrôler les produits de santé, traiter les situations à risque élevé (SRE), inspecter, lutter contre les pénuries des médicaments, organiser le contrôle qualité des dispositifs médicaux (DM) et des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* (DMDIV), et instruire les demandes des usagers.



Comprendre

ISO 9001
Norme du management de la qualité.



« Nous mettons un point d'honneur à l'amélioration constante de la qualité de vie au travail pour chaque agent de l'ANSM, pour leur offrir le meilleur environnement possible et l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. »

VALÉRIE DELAHAYE-GUILLOCHEAU
Présidente du conseil
d'administration de l'ANSM



Chiffres clés

126,85 M€
de budget

940 équivalents temps plein
travaillé (ETPT)
sous plafond autorisés
en budget initial
et **37** ETPT hors plafond

94% des agents en télétravail

« Des collaboratrices et collaborateurs responsables et engagés »

→ Lire l'interview de Bérangère Barrau et Didier Leuridan, en charge des services généraux au sein de la direction de l'administration et des finances, de Patricia Logghe-Jewkes, responsable de la communication interne à la direction de la communication et de l'information, et d'Amélie Picard, cheffe du pôle qualité de vie au travail et dialogue social de la direction des ressources humaines.

Découvrez notre campagne d'information et de sensibilisation pour favoriser le bon usage des médicaments.

lesmedicamentsetmoi.fr

Découvrez également
→ [l'interview consacrée
à la politique de santé publique
sur la prévention du mésusage.](#)



143/147, boulevard Anatole France
F-93285 Saint-Denis Cedex
Tél. : +33 (0) 1 55 87 30 00

  @ansm
ansm.sante.fr